

## NOTE DE SERVICE

N° 09-017-B-P3 du 3 avril 2009

NOR : BUD R 09 00017 N

Texte publié au **Bulletin Officiel de la Comptabilité Publique**

### OPPOSITION À PAIEMENT DE CHÈQUES SUR LE TRÉSOR

#### ANALYSE

Application des dispositions de l'instruction n° 73-133-B-P3 du 2 octobre 1973

Date d'application : 03/04/2009

#### MOTS-CLÉS

DÉPENSE ; CHÈQUE TRÉSOR ; LETTRE-CHÈQUE ; OPPOSITION

#### DOCUMENTS À ANNOTER

Note de Service n° 08-048-B-P3 du 4 novembre 2008

#### DOCUMENTS À ABROGER

Néant

#### DESTINATAIRES POUR APPLICATION

CCCE	RGP	TGCST	TPG	DOM	TGAP	TGE	COM	CSOM	BA	RF	T	

*DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES*

*Sous-direction de la gestion comptable et financière des collectivités locales  
Bureau CL-1C*

## DOCUMENT COMPLÉMENTAIRE N° 267

NUMÉRO Opposition	SERVICE Emetteur	COMPTABLE Assignataire	NUMÉRO de chèques	OBSERVATIONS
367	Trésorier-Payeur Général du RHÔNE	Trésorier-Payeur Général du RHÔNE	0085682	1 lettre-chèque en blanc perdue

L'ADMINISTRATRICE CIVILE  
CHEF DU BUREAU CL-1C

DOMINIQUE GONTARD

**ISSN : 0984 9114**